



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 43

Adopté le 25 mars 2003

Plan pour l'alphabétisation

Avis relatif à la mise en œuvre du Plan bruxellois pour l’alphabétisation.

*

Cet Avis répond à la demande formulée par le Collège de la Cocof, suite à l’approbation du Plan bruxellois pour l’alphabétisation, de disposer d’éléments relatifs aux modalités pratiques de mise en œuvre du Plan.

Conformément au souhait du Collège, des représentants des acteurs de l’insertion sociale et de la cohabitation des communautés locales ont été associés au Groupe de travail installé par la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement.

Le présent avis doit être considéré comme un document intermédiaire rendu quelques mois après la mise en œuvre effective du Plan pour l’alphabétisation.

*

Introduction.

Le problème de l’alphabétisation est universel et de nombreuses organisations internationales tentent d’y apporter une réponse.

L’UNESCO, notamment, est particulièrement active en la matière et a défini la personne analphabète comme étant :

une personne qui ne sait ni lire ni écrire, en le comprenant un exposé simple de faits en rapport avec sa vie quotidienne.

N’est plus considéré comme analphabète toute personne :

qui a acquis les connaissances et compétences indispensables à l’exercice de toutes les activités où l’alphabétisation est nécessaire pour jouer efficacement un rôle dans son groupe et sa communauté, et dont les résultats atteints en lecture, en écriture et en arithmétique sont tels qu’il lui permette de continuer à mettre ces aptitudes au service de son développement propre et du développement de la communauté, et de participer activement à la vie du pays.

Ces définitions sont à la base de la lutte contre l’analphabetisme en Belgique. Celle-ci connaît, suivant les régions, une expression différente en fonction du champ institutionnel dans laquelle elle est organisée et des caractéristiques de la population.

Le dispositif de *basiseducatie* plus particulièrement en charge de cette problématique en Flandre a été développé dans le secteur de l’éducation des adultes dépendant directement du Ministère de l’Éducation et draine davantage une population autochtone que du côté francophone. De plus, l’ancrage de l’action francophone dans des projets à dominante sociale, communautaire a fait qu’elle est plus directement confrontée à la question sociale de l’intégration des immigrants. Une proportion

Belges/Etrangers de 50%-50% en Flandre correspond à une répartition 20% - 80% en Communauté française¹.

Eu égard à la forte présence de publics issus de l'immigration en Région bruxelloise ces différences connaissent une autre expression engendrant ainsi une problématique particulière.

1. Situation de l'alphabétisation.

1.1. D'une manière générale en communauté française.

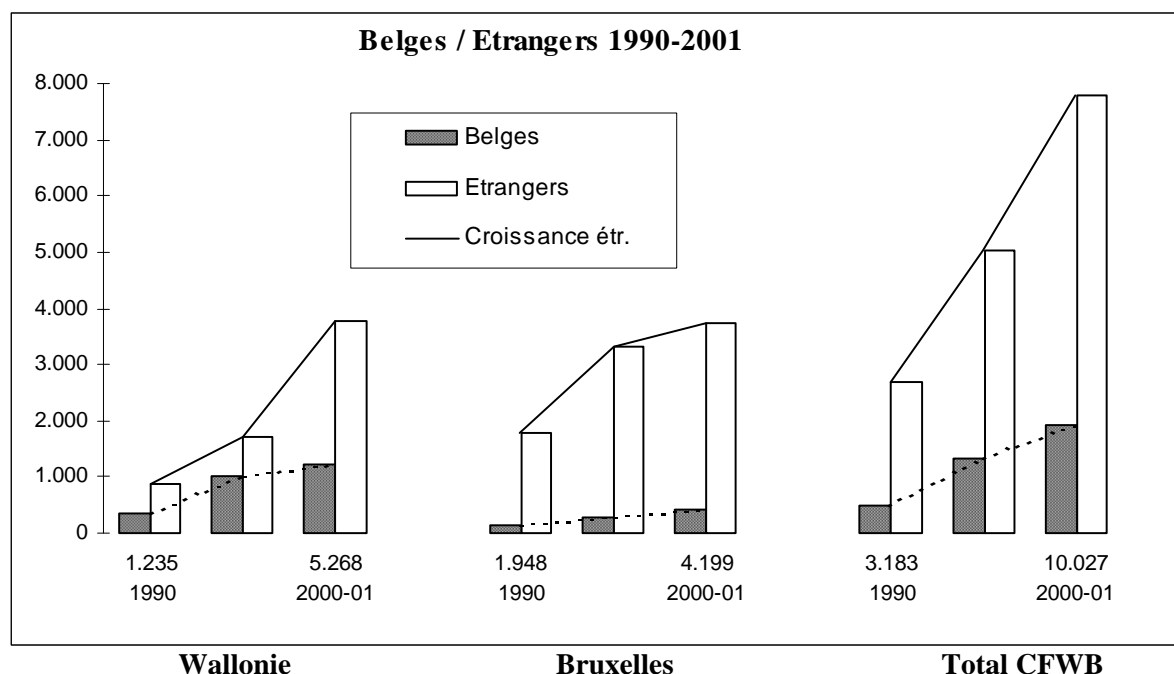
L'important travail d'enquête réalisé et réactualisé par l'association *Lire & Ecrire – Communautaire*² constitue une référence en matière d'approche du secteur de l'alphabétisation. Son enquête relève qu'en l'espace de 12 ans, le **nombre total d'apprenants** a triplé en Communauté française. Le 'retard' de la Wallonie par rapport à Bruxelles a ainsi été quasi rattrapé bien que ce nombre reste très en deçà du poids démographique des Régions.

Croissance des publics de l'alphabétisation.

	'90	'95-'96	'99-2000	2000-'01
Bruxelles	1.948	3.499	3.329	4.199
Wallonie	1.235	2.742	5.133	6.124

La croissance du public ne peut être mis en relation avec le nombre d'opérateurs, quasi constant sur la même période, mais à l'augmentation de la demande d'alphabétisation.

Le **public étranger** représente en Communauté française 80% des apprenants. Cette disproportion est particulièrement significative en Région bruxelloise.



In « Journal de l'alpha : l'alphabétisation en Communauté française » n° 128 page 17

¹ « Education de base et alphabétisation de l'autre côté de la frontière linguistique ... et du nôtre » Catherine BASTYNS, in *Le Nouvel Essor de l'Interfédé.*

² « Les chiffres de l'alpha : l'alphabétisation en Communauté française de Belgique (1999 à 2001) » Le Journal de l'alpha Avril-Mai 2002 n°128. Lire & Ecrire Bruxelles Tél : 02/213.37.01.

L'**encadrement** des actions d'alphabétisation se caractérise par une forte présence de bénévoles. Cette tendance va en s'atténuant et s'inverse si on tient compte du nombre d'heures prestées.

Pourcentage d'encadrants bénévoles ou rémunérés

	1990		1995-96		2000-01	
	Bén.	Rém.	Bén.	Rém.	Bén.	Rém.
Bruxelles	60%	40%	57%	43%	44%	56%
Wallonie	68%	32%	67%	33%	59%	41%

1.2. Constats au départ du Plan bruxellois pour l'alphabétisation.

1.2.1. Un premier constat médiatisé.

Lors de la Journée internationale de l'alphabétisation du 8 septembre 2001, L&E estimait qu'une personne sur 10 à Bruxelles ne sait pas *lire et écrire, en le comprenant, une exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne*. Mieux que cette première estimation, les motivations des adultes inscrits en alphabétisation expliquent l'augmentation constante des demandes :

- participer à la vie sociale et culturelle ;
- sortir de la solitude ;
- trouver ou garder un emploi ;
- obtenir pour la première fois de sa vie un diplôme ;
- soutenir la scolarité de ses enfants ;
- accéder à d'autres formations, car tout le monde n'a pas accès à la FPC fut-elle de service public.

Néanmoins, ces dernières années, le développement de l'alpha a atteint ses limites puisque systématiquement de nombreuses demandes doivent être refusées du fait du manque de places.

En Région bruxelloise, chaque personne se présentant dans une des 70 associations d'alpha et ne peut s'y inscrire a été invitée à remplir une carte postale. Cette opération « cartes postales » menée en 2000-2001 confirme les chiffres avancés de 2000 places manquantes sur le territoire de la Région.

Une enquête complémentaire réalisée dans le réseau bruxellois d'alphabétisation révèle que seuls trois centres sur 46 consultés (plus de 80% des opérateurs) disposent d'ordinateurs connectés et accessibles aux apprenants. Pourtant, d'un point de vue didactique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication apparaissent comme un nouveau support pédagogique attractif mais aussi d'utilisation flexible pour apporter des réponses différenciées à des besoins particulièrement hétérogènes. Plus grave, bien évidemment, est la confirmation de l'obstacle fait à une partie importante de la population pour l'accès aux TIC. La fracture numérique aggrave les difficultés d'insertion sociale et culturelle.

1.2.2. Une observation rigoureuse.

Une convention passée entre la Cocof et *Lire & Ecrire – Bruxelles* a permis une étude préliminaire³ dans le but d'affiner le premier diagnostic.

En **termes généraux**, pour l'année 2000-01, sur les 4.199 apprenants recensés :

³ « Plan bruxellois pour l'alphabétisation : rapport final de la convention Cocof d'étude préparatoire » Avril 2002.

- 65% sont des femmes ;
- 19% ont moins de 25 ans et 11% plus de 50 ans ;
- 90% sont étrangers dont 25% candidats réfugiés ;
- 88% des personnes ont un faible niveau de qualification c-à-d <CEDD ;
- 45% émargent au CPAS et 31% n'ont pas de revenus propres ;
- 7% ont un emploi

Concernant l'alphabétisation des travailleurs, il faut relever le caractère clairsemé de ces initiatives sur le territoire de la CFWB et ce malgré le lien entre formation et emploi ainsi que les nombreuses pratiques en la matière menées à l'étranger.

Actuellement, et au-delà d'une expérience d'alphabétisation de personnel peu qualifié dans la fonction publique bruxelloise, les actions menées à Bruxelles ne font pas l'objet d'appuis spécifiques alors qu'elles imposent des contraintes particulières aux travailleurs et aux opérateurs notamment en matière d'horaires décalés.

De manière plus précise et afin de préparer une action cohérente, des indicateurs ont été constitués dans la même étude à partir d'une analyse rigoureuse de l'offre et de la demande existante et de leur répartition géographique. La demande a été caractérisée compte tenu du nombre:

- d'habitants ;
- de demandeurs d'emploi inoccupés ;
- de minimexés en 2001 ;
- d'équivalents-minimex ;
- de dossiers de régularisation déposés.

Deux indices ont pu ainsi être déterminés :

- le nombre de places d'alphabétisation dans les associations locales par rapport au public potentiel ;
- le nombre de personnes domiciliées dans la zone par rapport au public potentiel.

La corrélation de ces différents indicateurs ont permis de définir objectivement les zones ISP prioritaires pour cette première année :

- Nord-Est
- Nord-Ouest
- Ouest
- Sud, en deuxième lieu

2. Le Plan bruxellois pour l'alphabétisation.

2.1. Objectifs.

- Augmenter les capacités d'accueil en alphabétisation de 2000 places d'ici 2004, soit un passage de 4.200 personnes en 2001 à plus de 6000 personnes en septembre 2004.
- Développer la couverture géographique de l'offre d'alphabétisation de manière à ce que l'ensemble des communes bruxelloises soit couvert et à répondre au mieux aux spécificités des demandes locales.
- Créer de nouveaux cours selon des horaires variés – et notamment en soirée – pour que tout apprenant qui le souhaite ait la possibilité de suivre au moins 9 heures de formation par semaine ;
- Améliorer la qualité des locaux et du matériel de formation, notamment en matière d'accès aux nouvelles technologies et à l'outil informatique.

Le dispositif mis en place a également pour objectif de promouvoir les futurs formateurs issus des milieux proches du public visé et dont le parcours scolaire a été interrompu précocement. Ces futurs formateurs ont suivi une formation intensive de 6 mois et sont accompagnés de manière à pouvoir intégrer un parcours de formation qualifiante à plus long terme.

2.2. Quatre grands chantiers.

- Le développement des capacités d'accueil en alphabétisation tant du point de vue de l'organisation locale que de l'emploi et de la formation des ACS non qualifiés grâce à l'appui de la Région et de la Cocof.
- La mise en œuvre d'une expérience d'alphabétisation de personnel peu qualifié dans la fonction publique bruxelloise.
- L'ouverture de nouvelles classes d'alphabétisation dans l'Enseignement de Promotion sociale.
- Le soutien de l'alphabétisation dans le cadre de l'Education permanente et la création d'une conférence interministérielle ainsi que d'un service administratif ad hoc.

2.3. Redéfinition de L&E Bruxelles.

L&E Bruxelles dispose dès à présent d'une mission d'ensembliser du champ de l'alphabétisation étendu à des actions de formation de base et d'apprentissage du français langue étrangère. Le réseau préexistant sera mobilisé et professionnalisé.

La politique qui sera développée sera également pro-active et comportera un volet de prévention et de sensibilisation aux problèmes de l'analphabétisme.

2.4. Stratégies de développement.

- Afin d'éviter à la fois une centralisation excessive au sein de L&E Bruxelles et la dilution de l'action au travers du saupoudrage des moyens sur 70 associations, 7 structures locales intermédiaires seront créées.
- Organisation de l'action au travers d'une structure déclinée du niveau communautaire au niveau du quartier.
- Affinement progressif de l'organigramme guidé par l'intégration de 100 postes supplémentaires.
- Phasage de l'action et réajustement au regard de l'analyse de son développement.

3. Situation de la mise en œuvre du Plan au 31 janvier 2003.

3.1. Engagements.

31 ACS sur 34 ont été engagés.

Grâce à l'autorisation de l'ORBEM, la période d'engagement a été prolongée pour les postes à pourvoir jusqu'au 31.08.2003.

3.2. Service Ressources Humaines.

L'augmentation des postes a nécessité l'engagement d'un responsable d'un service des Ressources humaines à la mi-janvier 2003 sur un poste COCOF.

Ce travail porte sur :

- les descriptions de fonction
- l'actualisation de l'organigramme de L&E Bxl
- l'évaluation formative du personnel (en cours)

- l'élaboration d'un Plan de formation continuée

3.3. Formation continuée du personnel.

18 personnes participent à la Formation « Préparation à la reprise d'études » à raison d'un jour par semaine.

La détermination de projet de suivi de formation est en cours (CESS, graduat en alphabétisation en PromSoc, FOPES,...)

En plus de ces 18 formateurs en processus de formation, 3 ont effectivement repris des études (éducateur et éducateur spécialisé).

3.4. Offre et demande ⁴.

Au 30.01.2003, l'offre supplémentaire dans les zones Nord-Est, Nord-Ouest, Ouest et Sud s'élève à 419 apprenants (252 le jour + 167 le soir).

La liste d'attente dans les 6 zones (N-E, N-O, Ouest, Sud, Centre+S-E) s'élève à 956 demandes de formation.

Un potentiel d'*heures / formateurs* reste disponible. Il sera en grande partie absorbé en cours du jour et du soir par la locale Ouest (Anderlecht) dont l'ouverture est prévue en mars 2003. Compte tenu de l'arrivée tardive des moyens, le quota visé de 500 sera très rapidement atteint.

3.5. Délocalisation.

- Locale N-E : opérationnelle
- Locale N-O : étroitesse des locaux impose une prospection immobilière qui est actuellement en cours
- Local Ouest : travaux d'aménagement en cours. Locaux opérationnels début mars.
- Pré-locale Sud : locaux disponibles en soirée

3.6. Conventions L&E-Associations.

17 conventions sont actuellement signées :

Zone Sud : Entraide et Culture Point Babel Maison des femmes	Zone Nord-Est : Maison de Quartier d'Helmet Chôm'hier Centre Culturel Evere Centre culturel arabe CATI : supervision pédagogique des bénévoles ¼ T
Zone Nord-ouest : Collectif alpha Maison en couleurs BAC Le Piment/CPAS	Zone Ouest : Le Manguier en fleurs Service social de Cureghem La Rosée CAF La Maison des enfants

⁴ Tableaux statistiques en annexe 1.

5. Recommandations de la CCFEE.

Dans cet Avis intermédiaire, la Commission Consultative Formation-Emploi-Enseignement souligne la cohérence du plan développé et l'importance du travail accompli. L'objectif quantitatif est atteint eu égard à l'arrivée progressive des moyens.

La CCFEE pointe cependant que le Plan a été conçu pour rencontrer, dans une première phase, une situation d'urgence où des publics marginalisés, dont ceux issus de l'immigration y compris les primo-arrivants, n'avaient pas accès à l'alphabétisation malgré leur demande. Le Plan a d'abord été construit pour répondre à cette situation et l'objectif doit être maintenu.

Les besoins en alphabétisation sont néanmoins plus larges, notamment pour ce qui concerne les travailleurs. Ces besoins sont aussi en cours de diversification tels qu'en témoignent les demandes en *Français langue étrangère*.

5.1. Proposition de maintien en activité du Groupe de travail.

Le Groupe de travail constitué par la CCFEE s'est réuni une fois afin de faire le point sur la phase de démarrage du Plan bruxellois pour l'alphabétisation.

La CCFEE propose de **maintenir le Groupe de travail actif** en son sein de manière à accompagner l'ensemble de la démarche développée par le Plan. Il continuera ainsi à informer la CCFEE de l'évolution des actions menées et de ses réflexions portant sur la mise en œuvre de manière à ce que celle-ci puisse émettre des recommandations si nécessaire.

L'objectif du GT de suivi de la mise en œuvre sera élargi à une réflexion sur les réponses à apporter aux besoins des travailleurs ainsi qu'en formation en *Français langue étrangère* en ce compris ceux du public primo-arrivant.

Le groupe de travail reprendra ses travaux dès le mois d'avril sur base du présent Avis et intégrera à son Ordre du Jour la programmation de ses travaux.

5.2. Réponse quantitative aux besoins.

Au stade actuel du développement du plan, la réponse quantitative aux problèmes qui ont provoqué sa mise en œuvre n'est pas encore suffisante. Le phénomène des files d'attentes et les problèmes qu'elles suscitaient ont été contrôlés mais une réponse concrète à l'ensemble des demandes n'a pu être apportée.

La CCFEE restera attentive à l'évolution de cet aspect quantitatif dans les phases ultérieures du Plan bruxellois pour l'alphabétisation.

5.3. Réponses qualitatives aux besoins.

- Qualitativement, la question de la **professionnalisation du champ** est abordée par le Plan y compris au niveau de l'encadrement de l'action bénévole. La question de la progression de la qualité des démarches constitue un vecteur important de réflexion et de suivi du Plan.
- La professionnalisation du champ ne peut reposer sur le seul effort des travailleurs et intervenants bénévoles. Le **pilotage doit progressivement intégrer la culture de l'évaluation** en même temps que les autres champs de la formation. Le recueil de

l'information devra être fiable mais aussi pertinent et organisé en concertation avec les associations de base.

- Une action sans outillage *ad hoc* perd de son efficacité. La nature du public visé et les enjeux inhérents à la fracture numérique n'autorisent **aucune remise en question ou fléchissement des efforts annoncés en matière de technologies de l'information et de la communication**. La partie du Plan bruxellois pour l'alphabétisation propre à ces investissements doit être maintenue.

5.4. Coordination des réponses.

Les études préparatoires et l'énoncé du Plan bruxellois pour l'alphabétisation assurent pleinement sa crédibilité et sa légitimité. Toutefois l'action ne pourra être pleinement développée sans une concertation qui garantira sa cohérence et l'impact souhaité en terme d'effets. Sans que sa propre dynamique soit handicapée, le Plan bruxellois gagnera en intensité s'il participe à un mouvement plus large. Figure au sein de ce débat, le déploiement des réponses à apporter à l'alphabétisation des travailleurs et à la formation en *Français langue étrangère*

Au niveau communautaire : l'organisation des efforts entamés en matière de préparation d'une Conférence interministérielle et d'un Accord de coopération entre niveaux de pouvoir doit être intensifiée de manière à aboutir à une *politique intégrée en matière d'alphabétisation*.

Au niveau bruxellois : la **coordination de l'action et son articulation avec d'autres politiques et acteurs** sera déterminante notamment au travers du développement de la coordination dans les zones entre Lire & Ecrire, l'Insertion sociale, l'Insertion Socio-Professionnelle et l'Enseignement de Promotion Sociale. L'approche de ces articulations devra concourir au dynamisme de l'action.

5.5. L'alphabétisation des travailleurs.

La Commission Consultative Formation-Emploi-Enseignement insiste sur les **enjeux de l'alphabétisation des travailleurs peu qualifiés au sein des entreprises publiques et privées**. Elle souligne l'expérience développée dans la fonction publique bruxelloise et souhaite que des enseignements puissent en être tirés. D'autres expériences pilotes pourraient être développées à l'instar de ce qui se fait dans d'autres parties du pays au sein du réseau L&E.

Mais dans un premier temps, la CCFEE recommande :

- que l'offre en alphabétisation des opérateurs destinée aux travailleurs soit davantage soutenue et notamment de manière à ce que davantage d'activités puissent être organisées en dehors des heures de travail ;
- que le GT associe des organisations représentatives du monde du travail à ce volet de sa réflexion.

5.6. Suivi de l'action développée.

Etant donné l'ampleur de l'action développée des tableaux de bord seront nécessaires à sa lisibilité et à sa compréhension. Les indicateurs référeront explicitement aux objectifs du Plan et porteront :

- sur le processus développé
 - évolution du personnel
 - évolution des structures locales
 - évolution de l'équipement

- volume d'heures organisées / apprenant
- nombre de personnes affectées à la formation, à l'encadrement administratif
- sur les effets produits
 - stabilité des apprenants et taux d'abandon
 - formation du personnel

La question des effets produits par le Plan et plus précisément sur les apprenants relance la question du suivi du parcours des apprenants et de la reconnaissance de leurs acquis. Leur mode d'accès à la certification doit être adapté à leur situation socioculturelle.

La CCFEE recommande le développement:

- progressif de **tableaux de bord** nécessaires à la lisibilité de l'action ;
- concerté d'un **outil informatique** adapté à la situation bruxelloise et permettant le recueil des données sans complexification administrative ;
- d'une **politique d'incitant** visant à ce que les opérateurs utilisent les outils nécessaires au pilotage général.

*

STATISTIQUES L&E au 30.01.2003

OFFRE SUPPLEMENTAIRE : + 419

ZONES	JOUR		SOIR		TOTAL Jour+Soir		
	Alpha	FLE	Alpha	FLE	Alpha	FLE	ZONES
Sud	0	0	53	30	53	30	83
Nord-Est	116	0	60	12	176	12	188
Nord-Ouest	108	0	0	0	108	0	108
Ouest	28	0	12	0	40	0	40
Centre	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Est	0	0	0	0	0	0	0
Sous-totaux	252	0	125	42	377	42	419
TOTAUX	Jour = 252		Soir = 167		419		419

En attente : 956

ZONES	JOUR		SOIR		INDE FINI	TOTAL Jour + Soir			
	Alpha	FLE	Alpha	FLE		Alpha	FLE	INDEF INI	ZONES
Sud	90	25	56	51	0	146	76	0	222
Nord-Est	44	98	43	96	0	87	194	0	281
Nord-Ouest	32	41	35	29	155	67	70	155	292
Ouest	14	9	19	4	0	33	13	0	46
Centre	45	26	31	13	0	76	39	0	115
Sud-Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-totaux	225	199	184	193	155	409	392	155	956
TOTAUX	424		377		155	956			956